

Fonds de technologie

Le fonds de technologie permet de cautionner des prêts à des entreprises suisses présentant de nouveaux produits qui assurent une diminution durable des émissions de gaz à effet de serre. Grâce à ce fonds de technologie, Raiffeisen et la Confédération soutiennent les innovations qui réduisent les gaz à effet de serre ou la consommation de ressources, favorisent l'utilisation d'énergies renouvelables ou augmentent l'efficacité énergétique.

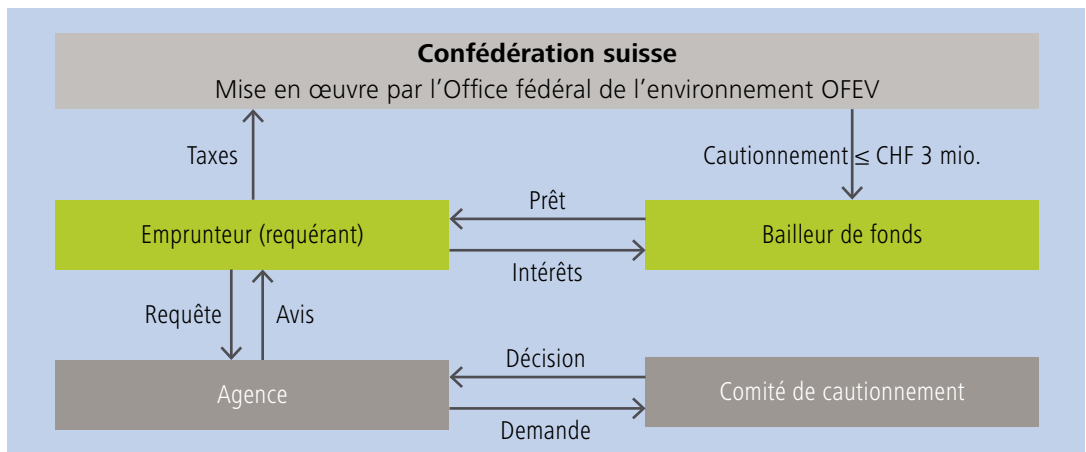
Vos avantages

- **Financement** : les cautionnements de fonds permettent aux entreprises innovantes d'accéder à des capitaux tiers.
- **Autonomie** : les cautionnements représentent un financement sans diminution des rapports de propriété actuels. L'autonomie reste garantie.
- **Vérification** : les entreprises qui reçoivent un cautionnement ont la certitude que leur modèle d'affaires a été évalué en bien par une équipe d'experts.
- **Renforcement** : les cautionnements complètent les autres instruments de promotion du secteur public. Ils renforcent ainsi la place économique suisse et le secteur suisse du cleantech.

Fonctionnement du fonds de technologie

Le fonds de technologie est un instrument de politique climatique de la Confédération qui s'inscrit dans la lignée de la loi sur le CO₂. Il cautionne des prêts à hauteur de 3 millions de francs maximum en faveur de PME innovantes dont les produits contribuent à la protection climatique. La durée maximale du cautionnement est de

dix ans. Le fonds de technologie accorde des cautionnements de fonds à des banques ou à d'autres bailleurs de fonds appropriés, mais ne finance pas directement l'entreprise. La Confédération, représentée par l'Office fédéral de l'environnement OFEV, agit comme partenaire contractuel des bailleurs de fonds.



Principales informations sur le produit

■ Définition du produit

Cautionnement de prêt (cautionnement solidaire ou cautionnement simple).

■ Couverture

Limitation du cautionnement à une partie de la totalité du financement. Normalement 60 %, mais un prêt de 100 % est possible.

■ Volume et durée

De CHF 50'000 à CHF 3 millions pour dix ans maximum.

■ Bailleurs de fonds

Banques ou autres bailleurs de fonds domiciliés en Suisse.

■ Taxes

La présélection est gratuite. CHF 1'000 pour « due diligence light », plus CHF 2'000 après avis positif. En plus 0,9 % par an de la somme cautionnée.

■ Volume du fonds

Actuellement, CHF 150 millions (crédit d'engagement). Peut être augmenté à CHF 500 millions maximum.

Bon à savoir

Les entreprises intéressées peuvent procéder à une vérification préalable en ligne pour savoir si elles répondent aux critères essentiels :

- Le produit ou la technologie sous-jacente concerne les domaines cibles et est innovant(e).

- Le produit a de bonnes chances de s'imposer sur le marché.
- Le projet ne peut pas être mis en œuvre sans cautionnement.
- Le requérant est solvable.
- Le requérant est domicilié en Suisse.

Renseignements / Informations complémentaires

- www.raiffeisen.ch/web/efficience+energetique
- www.fonds-de-technologie.ch/
- Vérification préalable: <http://www.fonds-de-technologie.ch/vorab-check/>
- OFEV: <http://www.bafu.admin.ch/klima/13877/14510/14517/index.html?lang=fr>

Votre conseiller se tient à votre disposition pour répondre à vos questions relatives au fonds de technologie ou concernant le financement.